

[voir dans votre navigateur](#)



PARDEM Info : actu, analyse, programme

le 6 mai 2022

PARDEM Info N°9



Pour la paix et la souveraineté des peuples : dissolution de l'Otan

La Coordination européenne pour la sortie de l'UE, de l'euro, de l'Otan et du néolibéralisme a été créée le 22 janvier 2016 à Paris par des partis et mouvements de divers pays membres de l'Union européenne. Sa réunion du 30 avril 2022, destinée à analyser la situation politique et économique nouvelle créée par l'épidémie de Covid-19 et sa gestion par l'UE, la guerre en Ukraine et l'Otan, dont le prochain sommet est programmé du 28 au 30 juin prochain à Madrid (Espagne) a donné lieu à la déclaration ci-dessous. La Coordination européenne pour la sortie de l'UE, de l'euro, de l'Otan et du néolibéralisme appelle les citoyens, les classes populaires des pays de l'Union européenne à se mobiliser pour arrêter la spirale belliciste dans laquelle se sont engagés leurs gouvernements aux ordres du gouvernement impérialiste américain présidé par Joe Biden.

Le Pardem, appelle à signer et à faire signer l'appel du contre sommet de l'Otan:

<https://peacesummitmadrid.org/signdeclaration/>

[Lire la déclaration de la Coordination](#)



Principe 3 : Transférer ou restituer à la Nation les groupes et entreprises stratégiques

Le droit de propriété est reconnu à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Sur le plan national, durant la Révolution française, les élus de 1789 ont affirmé à deux reprises dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, le droit de propriété comme naturel et imprescriptible.

Le droit de propriété individuelle possède néanmoins des exceptions. Si ce droit est reconnu comme une liberté fondamentale en droit positif français, il n'est pas un droit général et absolu car il peut y être porté atteinte par la collectivité.

Le mouvement ouvrier, en France particulièrement, dès sa naissance au XIXe siècle et ensuite tout au long de son histoire, va mettre en avant la question de la propriété des moyens de production.

Dans toute société la distinction entre ce qui est public et ce qui est privé est un aspect fondateur de l'ordre politique. Il existe ainsi des affaires qui intéressent la communauté nationale dans son ensemble (ordre public) et d'autres qui n'intéressent que des individus ou des groupes particuliers (ordre privé). Les décisions qui intéressent toute la communauté nationale relèvent de la politique, c'est-à-dire de l'ordre public. Elles ne peuvent en aucun cas être prises par des acteurs privés prétendant agir au nom de tous. Certaines entreprises, parce qu'elles jouent un rôle particulier dans une société, concernent la communauté nationale et doivent donc relever des affaires publiques. C'est la raison pour laquelle le principe de propriété sociale, publique, nationale, collective – quel que soit le nom donné – est parfaitement légitime.

[Lire la suite](#)

Pour aller plus loin

- [Sortir de l'Otan, assurer la paix, avec quelle défense nationale ?](#)

Si vous les aviez manqués

- [Principe 1 : Organiser la délibération publique pour définir les besoins de la population](#)
- [Principe 2 : Définir les domaines stratégiques nécessaires à la satisfaction des besoins de la population et planifier leur mise en œuvre](#)

[Adhérer](#)

[Faites un don](#)

Editeur : Parti de la démondialisation (PARDEM)

